



EVALUATION DU SCOT DE LA GRANDE REGION GRENOBLOISE

Préambule

Les membres des 4 Conseils de Développement de la Région Grenobloise¹ se sont rassemblés lors de 2 ateliers² pour réfléchir sur une contribution à l'évaluation du SCoT. Ils ont souhaité transmettre une contribution au questionnement évaluatif par une entrée citoyenne autour du « Bien Vivre ».

Lors du premier atelier, ont été présentés les principes de l'évaluation et des Indicateurs de Bien-Etre Soutenables (IBEST). Les 8 dimensions d'IBEST qui sous-tendent les préoccupations citoyennes sont :

- 🍃 accès aux biens de subsistance
- 🍃 travail et emploi
- 🍃 accès et recours aux services publics
- 🍃 santé
- 🍃 temps et rythme de vie
- 🍃 environnement naturel
- 🍃 démocratie et vivre ensemble

S'en est suivie une priorisation des enjeux : rééquilibrage des territoires, préservation des espaces naturels et agricoles, rapprochement des zones économiques et de l'emploi, mobilités.

Lors du second atelier, les principes d'IBEST ont été approfondis, et après échanges entre les participants, 10 questions ont été formulées.

Les questions que nous nous posons

Préliminaire : existe-t-il un état 0 pour toutes les thématiques ?

1. Où ont été réalisés les nouveaux logements ? Mesure-t-on une différence entre ce qui est prévu et réalisé ?
Observe-t-on une adéquation entre les politiques de logements et les politiques de déplacement, par bassins de vie ?
Les outils permettent-ils d'observer où sont construits les logements sociaux et mettre la priorité sur les territoires en tension ?
2. L'approche économique du SCoT est-elle suffisamment large pour prendre en compte toutes les composantes de l'économie (productif et présentiel)?
Comment les politiques touristiques s'articulent-elles avec les politiques de déplacements, de préservation des espaces naturels, patrimoine... ?
A-t-on créé un lien entre les politiques touristiques des différents territoires?

¹ Grenoble Alpes Métropole, Pays Voironnais, Grésivaudan, Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

² 11/12/2017 et 20/03/2018. Ces ateliers ont rassemblé de 10 à 20 personnes

3. Les décisions des grands prescripteurs (Universités, Centres Hospitaliers, Administrations déconcentrées d'Etat, Département, PNR...), ont-elles eu un impact sur les équilibres ou sur la mise en œuvre de certaines politiques ?
4. Comment l'application du SCoT agit-elle sur les esthétiques, les paysages urbains, le sens de l'espace public, qui contribuent à la qualité de vie et au bien-être des habitants ?
Quels sont les indicateurs de suivi des orientations qualitatives du SCoT ?
5. Peut-on constater l'efficacité du croisement entre les politiques d'urbanisation et de mobilité, avec un effet sur la qualité de vie, notamment sur les questions de rythme de vie, d'accès à l'emploi ?
A-t-on créé ou renforcé des déséquilibres/injustices, par des offres (en logement, déplacement, ...) auxquelles les habitants s'adaptent par nécessité, pas par choix?
6. La mise en œuvre de certains outils n'a pas été possible (ex du PAEN³). Cela remet-il en question les préconisations qui agissent sur l'équilibre entre les espaces urbanisés et la préservation de la biodiversité ?
7. Peut-on évaluer l'impact des orientations du Schéma d'Aménagement Commercial sur la revitalisation des bourgs ? Et notamment, comment le SCoT a-t-il influé sur des projets et réalisations comme Crolles, Moirans, Neyrpic, Blanchisserie, ... ?
La compatibilité entre les politiques, projets et le SCoT tient-elle compte des attentes des habitants, qui souhaitent des centres villes attractifs ? Permet-il de « faire ville » ?
Si le SCoT avait une intention de rupture, la réalité semble être différente. Comment aller vers une transition plus prononcée?
8. A l'usage, la mise en œuvre du SCoT a-t-elle mis en évidence des contradictions ? Se révèle-t-il un véritable outil de renforcement des équilibres ou a-t-il juste continué à accompagner un développement « au fil de l'eau » ?
Peut-on vérifier si de nouveaux déséquilibres n'ont pas été créés ?
Quels outils ont-ils mis en œuvre pour suivre les conséquences des politiques de densification et de relocalisation économique ?
A-t-on pu vérifier la cohérence des différentes politiques publiques mises en œuvre sur le périmètre du SCoT?
9. Les objectifs du SCoT ont-ils été atteints compte tenu des changements institutionnels importants ?
Le SCoT est-il suffisamment robuste pour résister aux changements réglementaires, institutionnels ou de périmètre?

³ Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains

